

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1147 accordant un délai supplémentaire

n° 1147

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 décembre 1951

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1952

Date du numéro
1 janvier 1952

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion «l'honneur, Vu l'ordonnance organique du ' 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 29 juillet 1924, sur le régime ries- terres domaniales à la Côte Française des Somaïis

Vul'arrêté du 8 décembre 1925 déterminant les conditions d'application du décret susvisé

Vula demande présentée par M. Houssein Ahmed Cassim le 21 septembre 1951

Vul'arrêté n » 10-15 du 17 octobre 1951 accordant une prorogation de délai

Vul'arrêté n » 957 du 21 septembre 1948 accordant à M. Houssein Cassim, la concession provisoire d'un terrain immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n » 416

Vule procès-verbal de séance de la Commission de la Propriété foncière en date du 26 octobre 1951 n 7

Sur la proposition du Chef, du Service des Domaines

Le Conseil Privé entendu dans sa séance du 12 décembre 1951,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Il est accordé à M. Houssein Ahmed Cassim, un délai supplémentaire maximum d'un an pour réaliser la mise en valeur du terrain sis en bordure du boulevard de Gaulle, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n » 416 qu'il occupe à titre de concessionnaire provisoire, suivant arrêté n » 957 du 21 septembre 1943. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera,

Le Gouverneur, N. SADOUL.